

Réglementation et plantes médicinales, de quoi en perdre son latin...

L. Bureau

© Lavoisier SAS 2016

Elles se suivent mais ne se ressemblent pas dit-on... quoique depuis quelques années, chaque été a son florilège de nouveautés, si ce n'est d'originalités... juin 2014, l'arrêté autorisant plus de 500 plantes dans les compléments alimentaires... juillet 2015, lors du congrès de l'AFERP, il est annoncé en tribune par un de nos éminents confrères pharmacognostes que les compléments alimentaires à base de plantes sont devenus la phytothérapie d'aujourd'hui... alors quoi de neuf en 2016 ? Certes, au printemps 2015, la reconnaissance de la liste BELFRIT en Belgique puis la notification de la liste roumaine des plantes autorisées dans les compléments alimentaires ou encore les plantes au statut de complément alimentaire dans le catalogue des nouveaux aliments (*Novel Food*) créent la surenchère. Nous en sommes maintenant de l'ordre de 1 500 à 2 000 espèces végétales sources de plus de 3 000 parties de plantes différentes représentant potentiellement *a minima* de 5 000 à 10 000 préparations à base de plantes possibles... Ajoutez à cela les algues et les champignons... et vous imaginez l'étendue de la tâche qui s'offre à nous... et je ne parlais même pas des micro-organismes, car alors, nous tombons dans le monde de l'incommensurable... Avis aux amateurs...

Non seulement nous avons déjà le guide de lecture relatif aux plantes utilisées dans les compléments alimentaires, mais en avril 2016, la DGCCRF a publié sous la forme d'un tableau « La liste des plantes éligibles à l'article 15 ». En clair, ce sont les plantes qui peuvent entrer dans les compléments alimentaires selon une simple procédure déclarative, autrement dit sans autre formalité particulière. Le total concerne 899 plantes, dont acte. Aloès (latex), andrographis, marron d'Inde, ballote, épine-vinette (Berbérís), trois espèces de Coptis, bourdaine, ginkgo, harpagophyrum, rhubarbe, séné, valériane... figurent dans cette liste. Plus du double de la liste des plantes inscrites en liste A de la phar-

macopée... et pas des moindres... Du côté de la pharmacopée, ça bouge aussi : une trentaine de monographies de plantes ou de préparations traditionnelles à base de plantes supprimées depuis un an, mais paradoxalement, l'inscription de nouvelles espèces exotiques ou de médecine traditionnelle chinoise, dont nul diplômé universitaire de France et de Navarre ne connaît l'intérêt ou l'usage... C'est quand même beau le progrès !

Même avec la meilleure volonté du monde, il serait utopique de penser que l'on puisse donner le minimum d'informations sur toutes ces préparations et produits finis à base de nouvelles plantes qui apparaissent sur le marché. Cela va trop vite. Même en ayant accès aux bases de données internationales, le temps manque, et nos capacités intellectuelles de raisonnement, d'analyse et de synthèse sont dépassées pour intégrer simultanément un aussi grand nombre de publications sans cesse croissant (plus de 10 000 par an dans ce domaine).

Nous devons donc opérer avec nos moyens (en l'état de nos connaissances à un moment donné) et nous résigner à considérer la rationalité limitée de nos propos au sens d'Herbert Simon, prix Nobel d'économie en 1978.

Face à une telle situation compliquée, Jean Cadieux, enseignant à l'université de Sherbrooke (Canada) disait il y a quelques années : « *On peut s'allonger par terre et attendre la mort... mais ça peut prendre du temps... ou bien y'a p'têt quelque chose à faire...* » (Imaginez ce propos avec l'accent du Québec...). La première chose à faire est de ne pas céder aux sirènes et tomber dans le piège de la facilité de la vague porteuse du business, de la publicité et des médias, mais de chercher à connaître et comprendre. Certes aujourd'hui, ce n'est pas facile, mais il en va de l'avenir de la phytothérapie. La phytothérapie devrait avoir une autre place qu'elle n'a actuellement. Les données scientifiques sont en sa faveur, mais le monde économique tourne dans un autre sens. Puisse mon propos trouver un certain écho...

C'est pourquoi aussi cette revue a plus que sa raison d'être. Merci à Paul Goetz et à l'équipe pour contribuer non seulement à valoriser l'utilisation des plantes en thérapeutique, mais surtout mieux informer les professionnels de santé et ainsi leur permettre d'améliorer leur pratique professionnelle.

L. Bureau (✉)

Master « Ingénierie en nutraceutique »,
faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques,
université Rennes-I, F-35043 Rennes, France
e-mail : Loic.bureau@univ-rennes1.fr

IFAS (Institut de formation des acteurs de santé),
F-72000 Le Mans, France